



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour l'administration
du ministère de l'Intérieur**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DES FINANCES**

Bureau de la Commande Publique

AVIS DE CONCOURS

N° 2024SGAMI57030

**Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une base vie pour
la Sécurité Civile au Fort Joffre à HOLTZHEIM (68)**

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse Plus

Établi en application du code de la commande publique

DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Le mardi 03 juin 2025 à 11 h 00

Le présent Avis de Concours comprend 12 pages numérotées de 1 à 12

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 2 - DESCRIPTION DE L'OPÉRATION	3
2.1 - Objet du concours.....	3
2.1.1 - Descriptif sommaire de l'opération.....	3
2.1.2 - Éléments de mission.....	3
2.2 - Type de concours.....	4
2.3 - Nomenclature.....	4
2.4 - Variantes.....	4
2.5 - Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE).....	4
ARTICLE 3 - L'ÉQUIPE DE CONCEPTION	5
3.1 - Constitution des équipes de conception.....	5
3.2 - Forme juridique de l'attributaire.....	5
ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION	5
4.1 - Critères de sélection des candidats (Phase Candidature).....	5
4.2 - Critères de sélection des projets (Phase offre).....	6
ARTICLE 5 - JURY DE CONCOURS ET COMMISSION TECHNIQUE	6
ARTICLE 6 - DOSSIER DE CANDIDATURE	6
6.1 - Dossier administratif.....	6
6.2 - Dossier technique.....	7
la fiche de composition de l'équipe selon le modèle joint dûment complété (format A3 paysage) ;	7
ARTICLE 7 - DOSSIER D'OFFRE	7
7.1 - Dossier d'offre.....	7
ARTICLE 8 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	7
8.1 - Modalité de la consultation.....	7
8.2 - Conditions de participation.....	7
8.3 - Contenu du dossier de consultation.....	7
8.4 - Candidats d'un pays étranger.....	8
8.5 - Unité monétaire.....	8
8.6 - Langue.....	8
8.7 - Rectificatifs en cours de consultation.....	8
8.8 - Sanctions pour fausses déclarations.....	8
ARTICLE 9 - PRÉSENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES ..	9
9.1 - Date limite de dépôt des candidatures (D.L.R.C.).....	9
9.2 - Délai de validité des candidatures et des offres.....	9
9.3 - Information.....	9
9.4 - Modalités de remise des plis par voie électronique.....	9
9.4.1 - Remise des candidatures par voie électronique :	9
9.4.2 - Copie de sauvegarde.....	9
ARTICLE 10 - INDEMNITÉS	11
ARTICLE 11 - VISITE DU SITE	11
ARTICLE 12 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	11
ARTICLE 13 - RECOURS	12

ARTICLE 1 - ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Préfet, délégué pour la défense et la sécurité de la zone de défense Est
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) EST
Espace Riberpray – Rue Belle Isle
BP 51064
57036 METZ CEDEX 01

Maître d'ouvrage – Conduite d'opération

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) Est
Direction de l'immobilier
Espace Riberpray – Rue Belle Isle
BP 51064
57036 METZ CEDEX 01

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

2.1 - Objet du concours

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une base vie pour la Sécurité Civile – Fort Joffre – Ld Jenseits der Werb – Rue de Lingolsheim – 67810 HOLTZHEIM.

2.1.1 - Descriptif sommaire de l'opération

Cette opération consiste en la construction d'une base vie à destination des démineurs de la Sécurité Civile. Ce bâtiment répondra d'une part au besoin de surface (environ 850 m²) et d'autre part aux problématiques de sécurité et de sûreté.

Il se composera de 3 zones :

- une zone bureaux de près de 310 m²,
- une zone soutien de l'homme (vestiaires, salle de maintien en condition, réfectoire.) d'environ 154 m²,
- une zone technique (atelier, stockage , garage pour les véhicules d'intervention,...)

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à
3 000 000 € H.T.

Durée estimative des travaux : 20 mois + 12 mois de garantie parfait achèvement.

2.1.2 - Éléments de mission

Le marché de maîtrise d'œuvre comprend les éléments de mission relatifs aux ouvrages de bâtiment (construction neuve et réhabilitation), dont certains sont définis dans le code de la commande publique (Livre IV : Dispositions applicables aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre – articles R.2412-1 à R.2432-7).

Le présent marché a pour objet de confier au maître d'œuvre une mission de base dont les éléments constitutifs sont les suivants :

- Esquisse (ESQ) ;
 - Cet élément de mission est inclus dans la remise du concours jugé sur une ESQ+
- Avant-Projet Sommaire (APS) ;
- Avant-Projet Définitif (APD) ;
- Études de Projet et Dossier de consultation des Entreprises (PRO/DCE) ;
- Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT) ;
- Études d'Exécution (EXE) - VISA ;
- Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (DET) ;
- Assistance lors des Opérations de Réception et pendant la Garantie de Parfait Achèvement (AOR) ;

Cette mission intégrera les missions complémentaires suivantes :

- OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) ;
- Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (CSSI) ;
- Etudes spécifiques acoustiques ;
- Etudes spécifiques environnementales ;
- BIM Manager (BIM)

Le contenu de chaque élément de mission est indiqué à l'annexe 1 du présent CCAP, à l'exception de la mission BIM qui sera détaillée en phase offre.

2.2 - Type de concours

Concours restreint de maîtrise d'œuvre (3 candidats retenus pour la 2ème Phase « OFFRE), préalable à la conclusion d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables, avec le ou les lauréats du concours.

Les prestations rendues dans le cadre du concours seront de niveau « ESQUISSE PLUS »

2.3 - Nomenclature

La référence à la nomenclature européenne (CPV) est la suivante :

Objet principal : 71221000-3 : Services d'architecte pour les bâtiments

2.4 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.5 - Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE)

Ce marché comporte les PSE suivantes qui devront être étudiées en phase projet pour une réalisation en phase Travaux :

- L'abri pour les deux roues
- La réalisation d'une aire de lavage de véhicules
- L'accès de secours traversant la parcelle du rectorat
 - les portails à ouverture manuelle seront cependant prévus

ARTICLE 3 - L'ÉQUIPE DE CONCEPTION

3.1 - Constitution des équipes de conception

L'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre devra comprendre au minimum :

- un architecte diplômé DPLG ou HMONP inscrit à l'Ordre des Architectes ;
- Un ou plusieurs bureaux d'études réunissant les compétences :
 - OPC ;
 - Structure ;
 - CVC/Thermique du Bâtiment ;
 - Electricité, courants forts, courants faibles ;
 - SSI ;
 - VRD ;
 - Économie de la construction ;
 - Acoustique ;
 - Environnement,
 - Gestion des Risques Amiantes et Plomb.

3.2 - Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Toutefois, l'architecte sera obligatoirement le mandataire du groupement.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Le mandataire d'un groupement ne pourra présenter une offre en tant que membre d'un autre groupement.

ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION

4.1 - Critères de sélection des candidats (Phase Candidature)

Chaque candidat devra fournir une présentation de l'équipe de conception qui va exécuter le marché.

L'architecte mandataire devra présenter 3 (trois) références significatives qui auront été livrées depuis moins de 10 ans.

A cet effet, les candidats renseigneront les documents suivants joints au dossier :

- **la fiche de composition de l'équipe** (format A3 paysage) ;
- **la fiche de références** (format A4 portrait) ;

Le jugement des propositions se fera selon les critères suivants :

- Expérience et compétence de l'équipe candidate
- Qualité des références
 - Le candidat aura réalisé ou participé à la réalisation de 3 (trois) équipements d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée.

4.2 - Critères de sélection des projets (Phase offre)

Le jugement des projets se fera selon des critères qui seront précisés au Règlement de Consultation de la seconde phase.

ARTICLE 5 - JURY DE CONCOURS et Commission Technique

Le jury donnera son avis motivé sur les candidatures et examinera les projets (offres) rendus anonymes par leur auteur.

Une commission technique pourra être réunie préalablement pour analyser les candidatures et les projets (offres).

Les membres qui auront voix délibérative seront des représentants de la maîtrise d'ouvrage, des représentants des membres ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée pour les candidats et des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours.

ARTICLE 6 - DOSSIER DE CANDIDATURE

Pièces à fournir pour l'ensemble des membres du groupement (y compris le mandataire)

6.1 - Dossier administratif

- **la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants** (formulaire DC1) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître tous les membres du groupement ;
- **la déclaration du candidat** (formulaire DC2) à fournir par chaque membre du groupement en cas de candidature groupée, mentionnant les renseignements ou accompagnée des éléments permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats ;
- **une déclaration sur l'honneur**, attestant de la régularité du candidat au regard du droit d'accès à la commande publique, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du CCP, ou la déclaration sur l'honneur figurant à la rubrique F de la déclaration du candidat (formulaire DC1) ;
- **la copie du pouvoir de la personne ayant la capacité à engager la société** ou tout document faisant apparaître l'identité et la capacité de la ou des personne-s habilité-e-s à engager l'entité candidate quelle que soit la forme juridique de cette entité (société, artisan, association ou autre) ;
- **la copie du ou des jugements prononcé-s** en cas de redressement judiciaire ;
- **la déclaration éventuelle de sous-traitance** (formulaire DC4), dûment remplie et signée, et les pièces qui y sont réclamées en fonction de la situation du candidat ;
- **une attestation d'assurance** professionnelle et responsabilité civile de l'année en cours pour tous les membres du groupement ;
- **l'attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes ;**

6.2 - Dossier technique

- la **fiche de composition de l'équipe** selon le modèle joint dûment complété (**format A3 paysage**) ;
- la **fiche de références** selon le modèle joint dûment complété (format A4 portrait) ;
Présentation de 3 (trois) références d'équipement d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée

Le dossier de candidature devra s'en tenir strictement à ces pièces demandées.

ARTICLE 7 - DOSSIER D'OFFRE

7.1 - Dossier d'offre

Concerne uniquement les candidats retenus à l'issue de la phase candidature

La liste des pièces techniques qui pourront être demandés aux candidats retenus à l'issue de la phase candidature est fournie à l'article 8 du règlement de concours.

Il s'agit d'une liste indicative, susceptible de modifications/ajouts entre la phase « candidatures » et la phase « offres ».

ARTICLE 8 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

8.1 - Modalité de la consultation

Les soumissionnaires devront répondre sous forme dématérialisée sur le site, <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome> la référence de la consultation attribuée à l'opération étant :

2024SGAMI57030

8.2 - Conditions de participation

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du règlement de concours.

La remise de candidature en la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME) est autorisée.

8.3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation en phase candidature comprend les documents suivants :

- le règlement de concours de la phase des candidatures ;
- le présent avis de concours ;
- le cahier des clauses administratives particulières et son annexe 1 :
 - Annexe 1 : Contenu des éléments de mission de maîtrise d'œuvre
- l'accord de confidentialité qui permettra d'obtenir les documents suivants :
 - ➔ le programme fonctionnel détaillé de l'opération,
 - ➔ les plans,
 - ➔ l'étude pollution
 - ➔ l'étude géotechnique
 - ➔ les rapports amiante et plomb
- la fiche de composition de l'équipe ;
- la fiche de références.

- les documents relatifs à la candidature (DC1, DC2 et DC4) ;
- le formulaire d'engagement d'insertion par l'activité économique ;

Seront remis aux candidats retenus à l'issue de la phase candidature :

- la DPGF et tableau de répartition des cotraitants ;
- la charte BIM ;
- le rapport d'expertise écologique « Faune et Flore » ;
- le programme énergétique et environnemental ;
- l'annexe 2 au CCAP : Convention d'Interchange relative au service EDIFLEX.

8.4 - Candidats d'un pays étranger

Le titulaire étranger doit accepter le paiement en euros.

8.5 - Unité monétaire

L'unité monétaire du marché est l'euro.

8.6 - Langue

Tous les documents constituant l'offre sont impérativement rédigés en langue française conformément à la loi n° 94-665 du 4 août 1994.

Il est précisé que tout document ou correspondance relatif au marché devra être rédigé en langue française.

8.7 - Rectificatifs en cours de consultation

Au cours de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur peut se trouver dans l'obligation d'effectuer des rectificatifs au dossier de consultation, susceptibles d'entraîner la modification des candidatures et des offres des candidats. Il pourra également, selon les circonstances, être amené à reporter la date limite de réception des candidatures et des offres.

Ces rectificatifs devront être apportés au moins **10 jours** avant la date limite de réception des candidatures et des offres. Ce délai pourra être réduit s'il s'agit d'un simple report de date sans rectificatif au dossier

Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Les sociétés ayant retiré un dossier de consultation seront alors averties.

8.8 - Sanctions pour fausses déclarations

Selon la réglementation en vigueur, un candidat peut être exclu temporairement ou définitivement des marchés passés par le ministère de l'intérieur, en cas d'inexactitude des renseignements fournis.

ARTICLE 9 - PRÉSENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

9.1 - Date limite de dépôt des candidatures (D.L.R.C.)

Les candidatures doivent impérativement parvenir au Bureau de la Commande Publique du SGAMI Est, **par voie dématérialisée** sur la plateforme des achats de l'État (<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>) avant la date figurant en page 1 du présent document.

Les candidatures parvenues hors délais ne seront pas prises en considération.

9.2 - Délai de validité des candidatures et des offres

Le délai de validité des candidatures et des offres est de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date limite de réception des candidatures ou des offres.

9.3 - Information

Lors de l'établissement de leur candidature ou de leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance des documents contractuels administratifs et techniques énumérés au règlement de concours.

9.4 - Modalités de remise des plis par voie électronique

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces mentionnées à l'article 6 dans deux fichiers distincts « Dossier Administratif » et « Dossier Technique ».

9.4.1 - Remise des candidatures par voie électronique :

- La transmission des documents par voie électronique devra impérativement respecter les formats électroniques suivants : .doc , .odt , .xls , .calc , .ppt , .pdf et .zip.
- La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.
- Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limites de réception des offres sera considéré comme hors délai.

9.4.2 - Copie de sauvegarde

Chaque candidat a la possibilité de faire parvenir une copie de sauvegarde, sur support papier, sur support physique électronique (clé USB) ou par voie dématérialisée, dans les délais impartis pour la remise des offres.

Attention, le dépôt seul d'une copie de sauvegarde ne peut être assimilé au dépôt d'une offre.

La copie de sauvegarde peut être adressée :

- Par envoi postal en recommandé avec accusé de réception ;
- Par porteur ou en mains propres, déposées contre récépissé à l'adresse ci-après aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 ;
- Par voie dématérialisée.

Le candidat devra tenir compte des délais postaux, le représentant du pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier. La copie de sauvegarde qui serait reçue ou déposée après les date et heure limites de dépôt des offres ne sera pas exploitée et sera détruite.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique (la trace de cette malveillance est conservée) ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée.

La copie de sauvegarde qui n'aura pas été ouverte à l'issue de la procédure sera détruite.

Copie de sauvegarde adressé par envoi postal ou par porteur

Le pli extérieur devra être scellé, et porter les informations suivantes :

**PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
SGAMI EST**

DAGF / Bureau de la Commande Publique - Espace Riberpray
– Rue Belle Isle - B.P. 51 064 – 57 036 METZ CEDEX 01

**NE PAS OUVRIR – Consultation n°2024SGAMI57030
MOE – Création Base Vie Sécurité Civile**

COPIE DE SAUVEGARDE

Société

Copie de sauvegarde adressé par voie dématérialisée

Compte tenu du volume important des pièces jointes pour un envoi par courrier électronique, il est préconisé de procéder au dépôt de la copie de sauvegarde sur l'espace de téléchargement en ligne « France transfert » :

<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>

Le candidat renseignera l'adresse ci-dessous pour transmettre sa copie de sauvegarde :

sgami-est-marches-publics@interieur.gouv.fr

L'objet devra préciser : COPIE DE SAUVEGARDE – Consultation 2023SGAMI57005 – Nom de la société

Les messages transmis qui ne respecteraient pas ces modalités ne seront pas pris en compte.

Information sur le traitement des données

Les informations recueillies dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la passation, l'exécution et la gestion financière des marchés publics de la zone de défense et de sécurité Est.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez vous adresser au bureau de la commande publique Espace Riberpray – BP 51064 – 57036 METZ CEDEX 1.

Vous pouvez également pour des motifs légitimes vous opposer au traitement des données vous concernant.

ARTICLE 10 - INDEMNITÉS

Les prestations prévues lors de la phase offre sont de niveau « Esquisse PLUS »

Chaque candidat admis à concourir en phase « offres », ayant remis des prestations conformes au règlement du concours de la phase « offres » et au programme de l'opération, se verra attribuer une indemnité forfaitaire de **21 000 € H.T.**

Dans le cas où les prestations ne seraient pas conformes au règlement du concours (prestations minimales demandées), ou hors-sujet par rapport au programme, le jury pourra proposer de minorer ou supprimer l'indemnité prévue.

L'indemnité accordée au lauréat sera considérée comme une avance sur honoraires.

ARTICLE 11 - VISITE DU SITE

Une visite commune sera organisée sur place avec les candidats admis à remettre une offre.

Les coordonnées des personnes à contacter pour la visite du site seront communiquées lors de la phase offre.

ARTICLE 12 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir toute information administrative ou technique complémentaire sur cette consultation, le candidat devra faire une demande écrite par voie électronique sur la Plate-Forme des Achats de l'État :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Référence de la consultation attribuée à l'opération : **2024SGAMI57030**

Les réponses aux questions d'intérêt général posées par un candidat seront communiquées à tous les candidats.

ARTICLE 13 - RECOURS

Tout litige pouvant intervenir à l'occasion de la procédure de passation du présent marché sera de la compétence exclusive du :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
BP 51038 – 67070 STRASBOURG CEDEX
Téléphone : 03.88.21.23.23
Télécopie : 03.88.36.44.66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr